

Montréal, le 22 mars 2005

## LETTRÉ OUVERTE SUR LE THÈME DU 23<sup>IÈME</sup> COLLOQUE DE L'AQUOPS ET LE LOGICIEL LIBRE.

### *Les TIC, un monde à partager !<sup>1</sup>*



De Jacques Daignault, Ph.D  
Président, Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur  
au primaire-secondaire (AQUOPS)  
Professeur, Département des sciences de l'éducation, UQAR-Campus de Lévis

L'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire-secondaire (AQUOPS<sup>2</sup>) tient son colloque annuel les 22, 23 et 24 mars prochains sur le thème *Les TIC, un monde à partager*. Le thème mérite une réflexion invitant à la participation et à la mise en place d'un forum très large sur la protection de la connaissance comme bien commun et universel.

### ***Deux visions sur le partage***

L'expression « un monde à partager » questionne une autre expression, très proche, mais contraire : « le monde à se partager ». Et le monde des technologies de l'information et de la communication, le monde des TIC, est aujourd'hui plus que jamais confronté à ce débat : notamment en éducation.

Dans le cas de la première expression, celle du colloque, le monde des TIC est considéré comme un bien commun à préserver, à enrichir et à léguer en héritage ou en partage. Dans le second cas, les TIC constituent plutôt un marché à conquérir et des ressources à exploiter, dont l'appropriation marchande – l'enjeu du « partage » – est susceptible de générer des profits importants.

Il s'agit de deux visions du concept de partage renvoyant à un débat de société familial. Les contradictions entre les camps opposés témoignent du pluralisme des valeurs dans toute société démocratique. Pourquoi donc s'en inquiéter comme s'il s'agissait d'une controverse originale ?

---

1 On pourra consulter une version plus longue et plus détaillée de ce texte sur le site de l'AQUOPS.

2 <http://www.aquops.qc.ca>

Aigrain<sup>3</sup> n'hésite pas à parler d'une véritable révolution de l'information mettant en lumière deux vues radicalement opposées sur ce qu'il appelle l'écologie sociale des échanges d'information sur le réseau. Comme le suggèrent également Bourcier et Dulong de Rosnay<sup>4</sup> : « Les débats sur le droit d'auteur et les pratiques culturelles en ligne opposent deux approches économiques : l'une est fondée sur le partage, l'autre sur l'appropriation marchande. » Cette bipolarité évoque des puissances radicalement différentes des mêmes outils et des mêmes technologies.

Tout cela n'est pas seulement vrai de l'information, mais également de l'éducation. Dans le rapport annuel 2000-2001 du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *La Gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ?* « il est largement question – note son président<sup>5</sup> dans un texte de 2004 sur l'éducation comme bien commun – des pressions que subit l'État à l'égard de l'éducation, tant à l'échelle internationale qu'à l'intérieur de nos frontières. Ces pressions vont toutes dans la même direction et cherchent à désengager l'État. ».

Ce que réaffirme le CSE et son président c'est l'importance de l'éducation comme bien commun dont il revient à l'État d'assurer la gouverne, dans l'intérêt général. Et parmi les motifs incitant le Conseil à réaffirmer haut et fort cette responsabilité de l'État – et donc la définition de l'éducation comme bien commun et public – il y a la menace que la mondialisation ET les TIC exercent sur l'école en lui permettant d'échapper, à certaines conditions, au contrôle de l'État. Il y a donc menace d'appropriation marchande de l'école et de l'éducation, ce qui est contraire à l'esprit de l'éducation définie comme bien commun et public.

L'importance du logiciel libre à l'égard du débat sur les biens informationnels est capitale pour au moins deux raisons, soutient Aigrain. « La première raison c'est qu'ils sont le seul bien commun informationnel qui ait atteint sa maturité. Tous les autres se battent encore pour atteindre la masse critique, et pour réussir à bâtir des alliances avec le monde de l'économie physique qui assure la libération de leur potentiel de développement. Les encyclopédies libres comme *Wikipédia* et les publications scientifiques ouvertes, notamment à travers la *Public Library of Science* sont en train d'atteindre ce stade. La deuxième raison, c'est que les logiciels libres sont la base technique qui permet à tous les autres biens communs informationnels de fonctionner<sup>6</sup> ».

### ***Mais qu'est-ce que le logiciel libre ?***

L'expression « logiciel libre » renvoie d'abord à la traduction de l'expression anglaise « free software » créée par R. Stallman au début des années 80 pour désigner un mouvement de contestation à l'endroit des éditeurs de logiciels dont les licences d'utilisation s'avéraient de plus en plus restrictives. Le mouvement créé par Stallman ( »Free Software Foundation ou FSF<sup>7</sup>) s'est surtout fait connaître pour avoir créé le projet GNU (Gnu is Not Unix<sup>8</sup>) – un projet de développement de logiciels libres – et une

---

3 <http://www.framasoft.net/article3173.html>. Aigrain est également l'auteur d'un ouvrage qui vient tout juste de paraître concernant plusieurs biens communs (médicaments génériques, protection des agriculteurs contre les brevets sur les semences, logiciel libre, etc.) intitulé *Cause commune: l'information entre bien commun et propriété* publié chez Fayard, 2005.

4 Bourcier, D., Dulong de Rosnay, M., « La création comme bien commun universel. Réflexions sur un modèle émergent. » dans Bourcier, D., Dulong de Rosnay, M., Eds. *International Commons at the Digital Age. La création en partage*. Édition électronique disponible à l'adresse suivante: <http://fr.creativecommons.org/iCommonsAtTheDigitalAge.pdf>

5 Proulx, J.-P. « Que reste-t-il du bien commun ? - L'éducation, un bien commun très particulier », texte consulté dans l'édition électronique du journal *Le Devoir* <http://www.ledevoir.com/2004/07/26/59854.html>, 26 juillet 2004

6 Aigrain, P. *Ibidem*

7 <http://www.fsf.org>

8 <http://www.gnu.org>

licence, dont les effets ont été considérables non seulement sur le développement et l'industrie du logiciel, mais également sur l'alimentation d'une controverse de plus en plus vive concernant le droit d'auteur, et toute autre loi interdisant le droit à la copie, ainsi que sur le statut même de toute connaissance comme bien public ou commun.

Pour assurer la pérennité de son projet, Stallman va donc, avec l'aide de solides juristes, concocter une première licence libre. La General Public Licence (GPL) a pour objectif de garantir ce qu'il appelle les quatre libertés fondamentales.

1. La liberté d'exécuter le programme, peu importe l'usage (liberté 0).
2. La liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins (liberté 1). Pour cela, l'accès au code source est une condition requise.
3. La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider son voisin, (liberté 2).
4. La liberté d'améliorer le programme et d'en publier les améliorations apportées, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour cela encore, l'accès au code source est une condition requise.

Ces quatre libertés garanties par la licence GPL sont gouvernées par un principe teinté d'un certain humour, le *copyleft*. Il s'agit de la CLÉ du succès de la GPL. On pourrait résumer le copyleft par l'idée de *contamination du code propriétaire au contact d'un code libre*. En d'autres termes, on ne peut pas mélanger les deux types de codes sans perdre ses prétentions à posséder le sien et à simplement jouir de l'autre. Cette stratégie a un double objectif : premièrement, obliger toute personne qui bonifie le code à en faire profiter tous les autres et donc, deuxièmement, prévenir que des éditeurs puissent « voler » le code libre afin de le revendre dans des logiciels propriétaires.

### ***Et l'éducation dans tout cela ?***

Certaines expériences faites auprès d'enseignants du primaire<sup>9</sup> suggèrent que la résistance de certains d'entre eux à intégrer les nouvelles technologies dans leur pédagogie – résistance souvent liée à la peur des ordinateurs ou à la relation affective négative à leur égard – diminuerait grandement au contact de la philosophie du libre. Cette fonction de la philosophie du libre sur la résistance des enseignants s'expliquerait par la grande compatibilité entre les valeurs inhérentes au libre, considéré comme un ensemble technologique complet (les logiciels et la quincaillerie sont indissociables des valeurs inhérentes au mouvement qui les développent), et les valeurs qui ont fait le succès de la démocratisation de l'éducation, et dont la majorité des enseignants se disent porteurs.

Ces valeurs seraient au nombre de quatre : la participation, l'accessibilité, l'efficacité dans le respect de l'environnement et le partage. Quatre valeurs réaffirmées, d'ailleurs, dans le nouveau programme de l'école Québécoise (que plusieurs appellent "la réforme").

Ce rapprochement entre les valeurs du libre et les valeurs de l'éducation en démocratie suggère une nouvelle version du pari de Pascal. Soit les technologies sont franchement neutres ou totalement téléologiques et déterminantes – auquel cas on ne gagne rien (on ne perd pas non plus) à adopter une solution libre. Soit, au contraire, les technologies ne sont pas neutres. Premier scénario : l'incompatibilité, au plan des valeurs, entre le logiciel propriétaire et l'éducation pourrait contaminer

---

9 Il s'agit essentiellement de pratiques pédagogiques explorées depuis 1999 au laboratoire Lévinux (UQAR-Campus de Lévis) avec des étudiantes en formation des maîtres et quelques enseignantes volontaires intéressées à travailler sur leur résistance face aux TIC.

négativement l'école et la détourner de ses finalités au profit des grands éditeurs de logiciels (on perd beaucoup au niveau de la liberté de partager). Second scénario : la compatibilité des valeurs éducatives et des solutions libres multiplient les puissances de l'éducation par celles du libre (on gagne beaucoup).

Cet argument a démontré une certaine efficacité dans la résistance de certains enseignants à intégrer les TIC, mais rien n'indique qu'il ait eu une autre portée. La philosophie du partage est loin d'être assurée, même en éducation. Car si les écoles adoptent de plus en plus le logiciel libre – et pratiquent quelque fois le recyclage d'ordinateurs – c'est d'abord pour des raisons d'économie dans les coûts. Comment susciter le goût d'expérimenter de nouvelles puissances des TIC dans une philosophie du partage ?

### **Conclusion**

Dans un texte qui date déjà de huit ans, Roberto Di Cosmo<sup>10</sup> proposait un choix. « L'informatique et les ordinateurs nous donnent la possibilité de révolutionner notre façon de vivre au quotidien, mais c'est à nous de choisir si cette révolution doit aboutir à un Moyen-Âge technologique obscur dominé par quelques sombres seigneurs féodaux qui s'approprient l'écriture et tout moyen de communication de l'information pour collecter des impôts chaque fois que l'on respire, ou si l'on veut plutôt arriver à un monde ouvert et moderne, où le flux libre de l'information nous permettra de tirer parti des énormes potentialités de la coopération et du partage des connaissances. »

Ce choix est toujours d'actualité et les enjeux qu'il implique s'avèrent tout aussi importants en 2005 qu'en 1997, comme si le choix n'avait pas été fait. Ce n'est pas à nous de le faire mais d'indiquer l'urgence de participer aux conditions de l'exercice de ce choix et de faire contrepoids au bruit de l'industrie qui réclame de limiter nos libertés, nos projets d'association et nos puissances de création.

Le logiciel libre ce n'est plus seulement l'affaire des informaticiens, c'est une responsabilité civile qui s'inscrit dans le prolongement des préoccupations écologiques. On ne se moque plus, aujourd'hui, de ceux et celles qui réclament des protections contre la pollution de l'air et la privatisation de l'eau. On remerciera peut-être, demain, ceux et celles qui, aujourd'hui, militent pour la protection de la connaissance comme bien commun et universel et pour la survie même de l'éducation.

C'est une invitation à la réflexion et au débat.



Jacques Daignault  
Président du Conseil d'administration  
Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire-secondaire

---

10 *Piège dans le cyberspace* <http://severino.free.fr/archives/copieslocales/piegedanslecyberspace.html>